



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCATION
16 MARS 2026**

**DATE D’AFFICHAGE
16 MARS 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 21
VOTANTS : 23**

**OBJET : DÉLÉGUÉS
AU SDE 03.**

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme. CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD.
M. CHERVIER. M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT.
Mme AUGIER. Mme. BONNEFOY. Mme BOURDUCHE.
M. COUPERIER. Mme. COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.
M. MERCIER, M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. TERRENOIRE, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme. RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour
(arrêté inter-préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019),
prévoient en son article 5-B que les communes, dont la population
municipale est supérieure ou égale à 10 000 habitants, désignent
deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour
représenter la commune au sein du comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment les articles L5211-1, L5211-6 à L5211-8, L5711-1,
Vu les statuts du SDE 03,

Madame le Maire propose de désigner :

- Monsieur BOUCHET Gérard, délégué titulaire
- Monsieur TERRENOIRE Rémi, délégué suppléant,

comme délégués de la commune au Syndicat
Départemental D'Énergie de l'Allier (SDE 03),

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, décide, à l'unanimité de nommer :

- Monsieur BOUCHET Gérard, délégué titulaire
- Monsieur TERRENOIRE Rémi, délégué suppléant, délégués de la commune.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

9 AVR. 2026

Publié

23 MARS 2026

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

